Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_109-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/109 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet n° 127

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

5.1 Institution et vie politique – Désignation des représentants
Désignation des représentants au groupement des deux abbayes

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil municipales du 31 mars 2026 a été désigné trois représentants de la commune au sein du Groupement des deux Abbayes (Madame le Maire, Madame Bossard-Sanguy et Monsieur Gazengel).

Il s'avère néanmoins que la commune devait désigner cinq représentants.

Il convient donc de désigner deux autres représentants.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales portant désignation par le Conseil Municipal de représentants de l'Assemblée pour siéger au sein d'organismes extérieurs.
- Vu la délibération ,°2026/059 du 31 mars 2026, désignant trois représentants de la commune au sein du groupement des deux abbayes.

- **DESIGNE** à l'unanimité Stéphanie HENON et Jérôme DOLBOIS en qualité de représentant de la commune au sein du Groupement des deux Abbayes, en complément des représentants désignés lors du conseil municipal du 31 mars 2026 .

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

.« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS